

AFFAIRE N° 39.

O B J E T : Casino de Saint-Denis - Renouvellement de l'autorisation de pratiquer des jeux de Casino dans la Commune de Saint-Denis - Maintien de l'attribution de cette exploitation d'une salle de jeux à la Société Touristique d'Hôtellerie et de Casino, conformément au Cahier des Charges approuvé le 7 juillet 1976 pour une période de neuf années.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Monsieur le Préfet de la Réunion m'a fait savoir que la Société Touristique d'Hôtellerie et de Casino de la Réunion souhaite obtenir de Monsieur le Ministre de l'Intérieur le renouvellement de son autorisation d'exploiter la salle de jeux du Casino de Saint-Denis.

Conformément à la réglementation, le Conseil Municipal doit à cette occasion renouveler sans acceptation d'établissement son autorisation pour la pratique des jeux dans la Commune (cela avait été initialement accordé par la délibération du Conseil Municipal du 7 Juillet 1976 - affaire N°19).

Si vous êtes d'accord sur ce premier point, je vous demanderai de bien vouloir renouveler l'attribution de cette exploitation à la Société Touristique d'Hôtellerie et de Casino de la Réunion, conformément au Cahier des Charges que vous avez approuvé par votre délibération du 7 juillet 1976 (affaire N°19 bis) pour une période de neuf années prenant fin le 31 décembre 1985.

Mesdames, et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

.....